

Au nom de dieu pere fit Et St. Esprit, La longueur de
notre vie Et la fin d'elle sont si incertaines, quil ayt for-
necessaire Et memes avantageux de nous tenir toujours humes
loide Et prest ad. loier de ce monde quand il plaira a
Dieu de nous appeller a luy. Et pour cet Effet me trouvant
malade Et attelé par lin disposition Disclay, mais saint
Esprit Et de bousana, Jay juge appropos de mettre ordre a
mes affaires Et de Regler le bien quil cy a adieu de me
donner pendant cette vie, pour la satisfaction de mes heritiers,
avec le plus De justice Et de quete que faire sera Comme
il Se Radit ci apray Et lecor^{de} mon Amie Je la Recommande
a dieu. Et le plus profond de mon Cœur quil me face
lograces de me pardonner tous mais pechiez Et me Reservoie
En son St. paradis par le sang Et le merite^{de} notre Seigneur
Jesus Christ mon divin Redempteur Et sauveur Amen,
Allegor de la disposition Et Lantancement de mon Corps
Et des frays que long fera a yceluy Je laisse letout ala
mudance Et au jugement De ma Cherre femme Marguerite
postel Voe mais autres Exécuteu qui seront nommez ci
apray.

1. Je veule Et sest mon testament Et ma dernière vollonte
que Marguerite postel macherre femme Entre En possession
autres de mon bien pour le posseder Elle Et les heritiers a
perpetuite Et indisposer En faveur de qui Elle Jugira appropos.
2. Cest aussi mon testament Et dernière vollonte que les deux
autres tiers de mon dit bien soit Departage entre mes
chers

chers Enfants Et le tout par portions égale tems que
faire ce pourra Fairres plantation Esclaves Cristians
chevaux Et En general tous les biens qui ma partieront
a cheux de mon Desay, le tout Egalllement departage Entre
eux pour En Jouir Eux Et leurs Heritiers apres petuite Et
indisposer a leur volonte, Cest aussi ma vollonte que mes
Exécuteurs Si apres nommez Leus fut mon bien avant que au
quins partage En soit fait. La somme de cinquante livres a-
partenant a mon frs Pierre postel, a luy donnee par le testament
de Defun M^r Anthoine portierin avec linterest de laditte somme
Duyour de monde Jay, Jus quasse quil ait atin lage de vint Et
unans.

4. Cest aussi ma vollonte que mes Exécuteurs Si apray nomme
Dam lademiniistration de mon bien nelais maistr En possession
De mes dits Enfants qua lage de vint Et un an pour les garson
Et les filles du jour de leurs mariage.
5. Cest aussi mon testament que marquerite postel macherre Epouse
Et Bien aymee femme soit tutrice Et Curatrice Et Gardienne
Dautres de mes Enfants, son Jointement avec Melheur Jean
Postel Et Jean garnier les quels Je nomme Parceluy icy mon testament,
mes Exécuteurs Et administrateurs Au quel Je donne pouvoir
Jointement avec maudite Epouse, Devandre ou faire vendre
aquis que lon ne puisse faire autrement, terres Et Esclaves
oue quilz trouveront convenable pour le payement de mes delpts
Et le tout selonc leurs prudence Et pour le bien de mes chers Enfants,
6. Cest aussi mon testament que si aux quas quelquuns de mes dits
chers Enfants vint a mourir avant lage sus nomme de vint Et

Un ans que ceux qui luy survivront de partage par
 Portion Egale, la part qui devant appartenir a celui accluy
 la Defunct, Et ainsi que dils venont tous a mourir adieu ne
 Plain avant la huite age pour indisposer selon les loix de
 Pais, Je veue que Marguerite postel machre femme
 Possede la moitié du biens qui devoit venir a meschers
 Enfants Elle Et ses heritiers a Jamais, Et En faveur
 de qui Elle plura Dans disposer.

7. Et que l'autre moitié soit de partagée entre les
 Enfants de mesdus freres Et tout par portions Egale,
 Cest la montestament Et madernure vollonte a laquelle
 J'ay applique mon sang Et mon beau ce vint Et six de
 fevrier mille sept cents trente Et deux.

Conclu Selli Et Siegne
 En presance des taimoins
 Nathaniel Way,
 Samuel Way Junr.
 A. Deveraux.

John Postell Junr.



South Carolina.

Pursuant to
 aledimus bearing date the tenth day
 of this instant December, have examined the within
 Named A. Deveraux who being duly Sworn on the
 holy Evangelist did declare that he was personally
 present and did see the within mentioned John Postell Junr.
 some Seal publish and declare the within Writing, To
 be his last Will and Testament and that Nathaniel Way,
 and Samuel Way Junr. as evidences of the same subscribed
 their Names in the presence of the Testator
 Sworn before me this 22th day of December 1736.

Recorded the 9th June 1737.

Wm Bull.

In the Name of God Amen,

Thomas Owen of Granville County in the Province of
 South Carolina Planters being in good Health of Body
 and of sound Disposing mind memory and Understanding
 Praised be almighty God therefore do make and Ordain
 my last Will and Testament in manner following that
 is to say, First I Direct and Appoint that all my Debt
 Contracted since the twenty Ninth day of September
 in the year One Thousand Seven Hundred and Thirty four
 which shall be owing by me at the time of my Decease
 be fully paid and Satisfied and after Payment thereof
 Give Devise and Bequeath unto my Loving Wife Frances
 all that my Plantation Called Onters lodge or any
 other I shall be possessed with and all and singular
 my lands Tenements Negroes Slaves Cattle and all and
 singular other my real Estate Situate lying and being
 in Granville County on Cuspa Hatchey Creek in the
 Province of South Carolina or Else where To hold unto my
 said Wife Frances for and during the Term of her
 Natural Life if she shall so long Continue my Widow
 or in Case of her Marriage for then Give and Bequeath
 unto her One Third part of all my Slaves and Cattle as
 they shall be appraised by three Indifferent appraisers
 and soon and Immediately after the death or Marriage
 of my said Wife which shall first happen Give Devise
 and Bequeath unto my Daughter Elizabeth Owen my
 same Plantation with all the Rest and residue Whatsoever

+